



## Mairie de Sausses

### Compte Rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal

Du mardi 8 novembre 2011

**Date de la convocation :** 2 novembre 2011

**Présent :** Michel Bichon, Paulette Di Popolo, Laurent Michel, Christian Blua  
Franck Dagonneau, Christelle Viarengo, Daniel Paravicini, Alain Robini

**Absent :** *Eliane Herinx*

Ouverture du conseil à 19h30 - A été nommée secrétaire de séance : Christelle Viarengo

#### Points traités :

##### **Délibération Taxe d'Aménagement :**

M. Le Maire explique que l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010 refond la fiscalité de l'urbanisme avec deux objectifs affichés : réduire la complexité du dispositif actuel et assurer une souplesse pour les collectivités afin de relier la fiscalité au projet de territoire en lien avec les documents d'urbanisme.

La taxe d'aménagement, se substituant à la TLE et à certaines participations d'urbanisme, constitue la pierre angulaire de cette réforme.

La taxe d'aménagement sera applicable aux demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager ainsi qu'aux déclarations préalables) déposées au 1er mars 2012.

L'application de cette taxe impose aux collectivités de délibérer avant le 30 novembre 2011 sur les taux, les exonérations et, sauf les communes dotées d'un PLU ou d'un POS, sur l'institution même de la taxe.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide ;

D'instituer sur l'ensemble du territoire de la commune de Sausses la :

#### **TAXE D'AMENAGEMENT au TAUX DE 5 %**

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 Décembre 2015). Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/036

##### **Délibération FSL 2012 :**

Mr le Maire expose au conseil municipal que le dépôt de dossier pour le FSL 2012 est fixé au 2 décembre 2011.

Il rappelle que le projet d'aménagement de l'entrée du village est un projet majeur pour notre commune et propose d'inscrire ce projet au budget 2012 et de le présenter dans le cadre du FSL 2012.

Ce projet englobe le déplacement du local « ordures ménagères » en amont du pont menant au village afin que les gros porteurs venant enlever les OM et les bornes d'apport volontaire n'empruntent plus ce pont dans un souci de sécurité.

Les travaux prévus intègrent le terrassement et la construction d'une plateforme et d'un local « poubelles », la viabilisation, la signalisation et la mise en sécurité du site.

Le coût global du projet s'élève, sur la base des premières consultations des différentes entreprises, à environ 28 500,00 € HT.

M. Le Maire propose au vote du conseil municipal l'autorisation de déposer ce dossier de subvention au FSL 2012, d'inscrire cette dépense au budget 2012, d'engager cette dépense, de mener à bien toutes les démarches auprès du conseil Régional au titre du Fond Local de Solidarité pour financer en partie ce projet ainsi que toutes les autres démarches administratives liées à ce dossier.

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/037

✍ **Point sur les Travaux en cours :**

- 1) Sécurisation du « gouffre » :
  - a. Devis signé, début des travaux dès que la météo le permettra
- 2) Entretien périmètre de sécurité source de l'Adoux :
  - a. Devis signé, début des travaux dès que la météo le permettra
- 3) Réparation grillage jardin d'enfant ok
- 4) Réparation du banc en bois Place St Joseph ok

✍ **Projets Retenus pour 2012 :**

Sur la base des projets identifiés lors du dernier conseil il a été retenu pour 2012 :

- 1) Bassin de Sparessac :
  - a. Dossier ok, reste à lancer l'appel d'offre, début des travaux prévus mars 2012
- 2) Parking Place St Pons :
  - a. Dossier subventions OK, appel d'offre fin d'année, début des travaux selon possibilités de financement en 2012
- 3) Compteurs d'eau :
  - a. Reste à finaliser l'appel d'offre, demande subventions à compléter, début des travaux selon possibilité de financement en 2012.
- 4) Achat de Terrains à l'entrée du village :
  - a. Négociations en cours, montage du dossier de demande de subventions, transaction à prévoir sur 1<sup>er</sup> trimestre 2012 si financement OK
- 5) Aménagement entrée du village Phase II :
  - a. Montage dossier en cours et demande FSL 2012, Un plan a été présenté. Début des travaux dès appel d'offre finalisé et financement ok.
- 6) Extension du cimetière :
  - a. Reste à valider les différentes options, négocier avec les riverains concernés, monter le dossier de subvention.

✍ **Calendrier Budgétaire 2012 :**

- Il a été décidé d'accélérer le processus budgétaire et de viser le vote du budget au conseil municipal de début février.
- Nous allons nous rapprocher des administrations concernées pour valider la possibilité d'avoir les éléments pour construire le budget 2012 tout début 2012.
- Des réunions de travail seront programmées en décembre et janvier.

✍ **Point sur le projet de refonte des Intercommunalités :**

- Le schéma départemental de Coopération Intercommunale proposé par Mme La Préfète prévoit un rapprochement des communautés de communes Terres de Lumière et Pays d'Entrevaux.
- A une très large majorité les délégués de la communauté de communes du Pays d'Entrevaux et les élus du canton sont opposés à ce schéma directeur, ainsi qu'à une extension de notre communauté de communes vers les autres Communautés de communes au nord du col de Toutes-Aures.

- Un amendement a été déposé demandant un rapprochement avec les communautés de communes de Cians Var, Vallée d'Azur, Pays d'Entrevaux, la communauté de communes de Terre de Lumière ne souhaite pas s'associer à ce projet.
- La prochaine réunion de la CDCI est prévue le 19 novembre et traitera de ce point.

📌 **Questions diverses :**

- 1) Le chemin de «La Gourre» a été emporté sur environ 2 mètres en limite de la commune de Castellet les Sausses suite aux dernières intempéries. Nous nous rapprochons du Maire de Castellet Les Sausses pour faire réaliser les travaux de réfection.
- 2) M. Le Maire donne lecture de la réponse de M. Le Président du CSA concernant son interpellation suite à la mauvaise réception du signal TNT sur la commune.
  - a. Un nouveau courrier va être adressé mentionnant que le problème demeure et qu'à ce jour rien n'est réglé.
- 3) Suite à un courrier d'un locataire des appartements de l'Ecole, nous allons pratiquer à un audit du bâtiment pour identifier les travaux d'entretiens à budgéter sur 2012
- 4) Un courrier de la Préfecture nous confirme que le délai concernant la DUP pour l'acquisition du terrain de la source du Clamousset est arrivé à terme.
  - a. Nous allons tenter une dernière procédure à l'amiable avec les propriétaires du terrain avant d'appliquer cette DUP et lancer une procédure d'expropriation.
- 5) Les horaires de passage pour le bibliobus seront à compter de 2012 les 18 avril et 21 novembre à 13h30 place St Joseph.
- 6) M. Le Maire informe que l'établissement « La Guérite » sera fermé jusqu'au 15 décembre inclus.
- 7) Cérémonie du 11 Novembre prévue à 11h30 devant le monument aux morts
- 8) M. Le Maire informe que des bacs avec du gravier ont été mis en place dans différents endroits du village afin que les habitants puissent s'en servir en cas de neige ou verglas.
- 9) M. Le Maire rappelle l'obligation qui est faite de rouler avec des équipements spéciaux sur les routes enneigées ou verglacées. Des panneaux le rappelant ont été mis en place par les services compétents.
  - 10) Des encombrants ont été déposés par des habitants sur le chemin à la montée de « La Colette », une tournée va être organisée afin de tout débarrasser et un courrier va être adressé à tous les habitants du quartier pour leur rappeler qu'il est formellement interdit de déposer des encombrants sur la route et qu'une déchetterie est à leur disposition, gratuitement, au Pont de Gueydan.
  - 11) Il nous est à nouveau signalé de l'eau contre un mur de la bibliothèque. Il va être demandé au plombier de vérifier d'où vient cette eau et d'effectuer les travaux nécessaires.
  - 12) Une vente de vêtements et de livres par l'association DIRE LIRE est organisée le 17 Novembre, au Magasin, cette vente sera suivie d'un goûter.

📌 **Questions du public :**

**Question :** Des pierres tombent du mur qui part de l'abri bus et qui va vers le Chemin Saint Pierre, est-il possible de le réparer ?

**Réponse :** Ce mur n'appartient pas à la commune, nous allons nous rapprocher du propriétaire pour faire effectuer les travaux d'entretiens nécessaires.

Fin de la séance : 21h15

**Le prochain conseil municipal a été fixé au mardi 6 décembre 2011 à 19h30**

**Le Maire  
Daniel Paravicini**